

22 JUL. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 2021-29 du Comité syndical du 28 juin 2021

**ENGAGEMENT DU PAYS CŒUR D'HERAULT AVEC LA SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE
ET DU CLIMAT OCCITANIE (AREC OCCITANIE) – ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT
DES PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES – ACCOMPAGNEMENT
POUR LA CREATION D'UN OPERATEUR TERRITORIAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à 14h30 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 21 Juin 2021.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Jacques ARRIBAT, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO est représentée par Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Françoise OLIVIER, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Montserrat MARK, Marie PASSIEUX, Marie-pierre PONS, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Claude VALERO,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et un pouvoir de M. DELJARRY	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1;

Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.210-1 et suivants ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1892 à 1904 ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 3-1, 39, 40 et 41 ;

Vu les Statuts et le Règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie (ci-annexés) ;

Vu la délibération du 10 janvier 2020, adoptant un Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'actions pour une période de 6 ans,

Vu les délibérations du Conseil Régional Occitanie en 2016 pour s'engager dans une Région à Energie Positive, puis en 2017 pour accélérer la transition énergétique et créer L'AREC, l'outil de la Région pour les projets territoriaux de Transition énergétique.

Vu la délibération n° 2021-17 du 16 avril 2021 du Comité Syndical pour adhérer à l'AREC, et désigner ses représentants auprès de la Société Publique Locale.

Considérant que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL et est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire,

Considérant la nécessaire mise en œuvre du PCAET, notamment l'accompagnement technique, juridique et financier de projets tels que le développement des énergies renouvelables territoriales, de solutions de mobilités innovantes ou l'évaluation même du PCAET,

Considérant que l'article L. 1531-1 du Code général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales et leurs groupements de créer des sociétés publiques locales dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi.

Considérant que, conformément à l'article 2 des statuts, la Société publique locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE, immatriculée en date du 4 février 2015, « intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie. A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce cadre, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toute assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toute activité d'observation, de conseil, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation et de gestion de locaux mis à disposition par les actionnaires, et en tant que de besoin, toute activité de communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.

Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT.

Considérant que la SPL AREC Occitanie dispose de compétences techniques, juridiques, financières et administratives et qu'elle peut effectuer des missions d'assistance et d'appui au profit des collectivités actionnaires en lien avec l'objet social de la SPL AREC Occitanie.

Considérant que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault peut bénéficier des offres de services de la Société publique locale pour réaliser diverses études et opérations répondant à l'intérêt général. Il peut ainsi faire appel à la Société publique locale sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation du Code des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites en quasi régie.

Considérant que l'offre de service établie par l'AREC, ci-jointe en annexe, répond à l'expression des besoins exprimés par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour les années à venir, dans la mise en œuvre du PCAET, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault sollicitera l'AREC pour poursuivre l'offre de services sur des missions telles que le suivi et l'évaluation participative du programme d'actions, la réalisation d'opérations d'énergies renouvelables, l'animation et la formation aux enjeux énergie-climat et aux réponses techniques locales...

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 18 juin 2021

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ✓ **D'approuver** l'offre de service établie par la SPL AREC auprès du SYDEL Pays Cœur d'Hérault telle que formulée dans l'annexe n°1 et pour un montant total de 19 550€
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer le contrat de prestation intégrée entre la SPL AREC et le SYDEL Pays Cœur d'Hérault
- ✓ **D'Autoriser** l'engagement de la somme de 19 550 prévus au BS 2021 à l'article 617

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 02 Juillet 2021

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 02 Juillet 2021

**Publiée le 02 Juillet 2021
Transmise le 02 Juillet 2021**

Le Président du syndicat



AREC
Occitanie



Agence
Régionale
Énergie Climat

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

22 JUIL. 2021

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

L'Agence au service de la Transition énergétique des territoires

A close-up photograph of a hand holding a lit matchstick. The matchstick is lit, with a bright yellow and orange flame. The background is a clear blue sky with some light clouds. The hand is positioned in the lower right corner of the frame, with the matchstick pointing towards the upper left.

ENSEMBLE
DEVENONS
LA 1^{ÈRE} RÉGION À
énergie
POSITIVE

Offre de service

Schéma Directeur de Transition Energétique

Partie 1

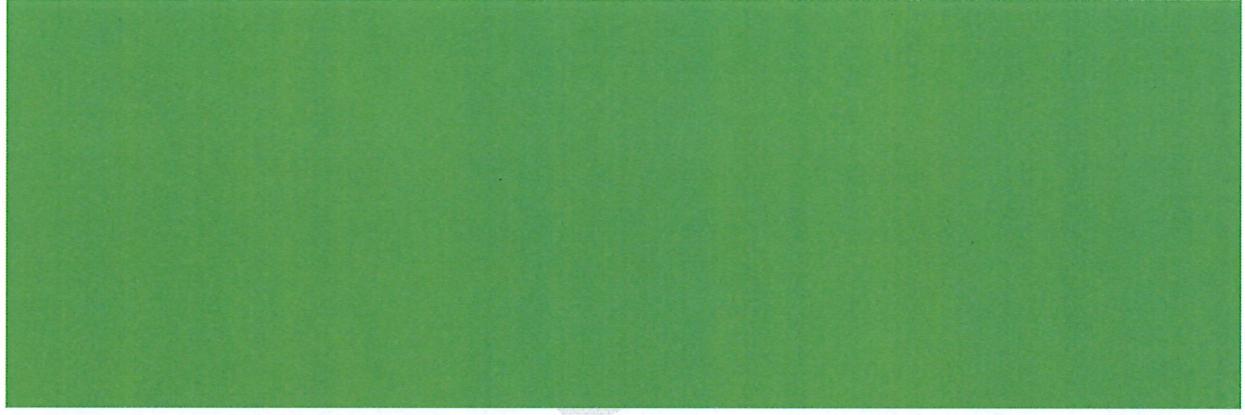
Contexte, enjeux et compréhension du besoin

Partie 2

Proposition d'intervention de l'AREC

Partie 3

Planning et proposition financière



Partie 1

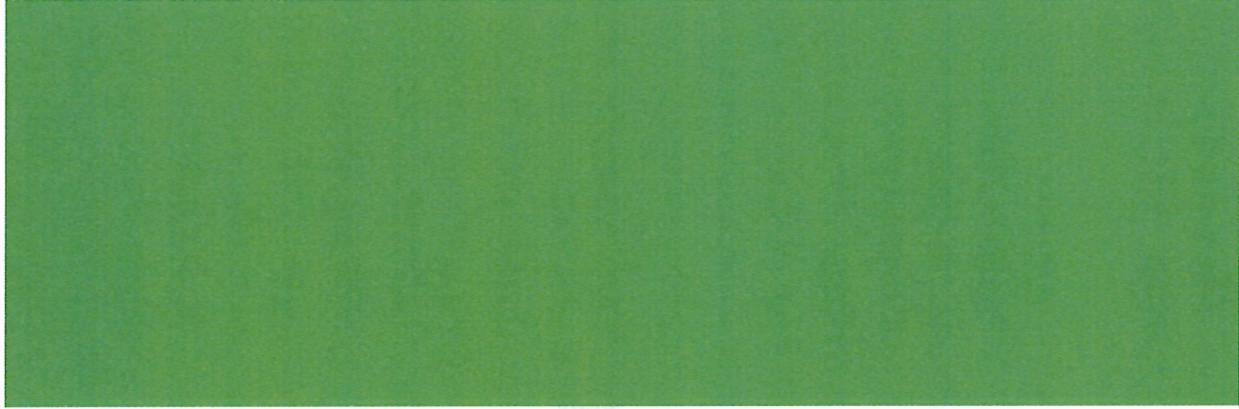
Contexte, enjeux et compréhension du besoin

Partie 2

Proposition d'intervention de l'AREC

Partie 3

Planning et proposition financière



Contexte, enjeux

Le Pays Cœur d'Hérault travaille depuis plusieurs années pour mettre en place des démarches propices au développement durable du territoire. Fin 2013, dans la lignée de la Charte Horizon 2025, le Syndicat Mixte a lancé une démarche volontaire PCET qui n'a pas atteint le stade de la mise en œuvre. En 2017, le SYDEL a exprimé la volonté de réaliser un PCAET qui s'intègre dans les stratégies territoriales existantes (projet de territoire Horizon 2025, SCOT Facteur 4, PCET). Le PCAET vient renforcer la stratégie du territoire en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Le Pays Cœur d'Hérault s'engage par ailleurs à devenir un Territoire à Energie Positive

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault compte 77 communes réparties sur les trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants :

- la communauté de communes du Lodévois et Larzac ;
- la communauté de communes du Clermontais ;
- la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Objectifs/attentes de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de transition énergétique, le Pays Cœur d'Hérault a sollicité l'AREC autour de deux volets :

- 1 – Accompagnement au développement projets de production d'énergies renouvelables :
 - Appui à la mobilisation territoriale et à la définition des objectifs dans les documents d'urbanisme
 - Sensibilisation sur l'importance des documents d'urbanisme dans le cadre du développement de projets renouvelables (photovoltaïque)
 - Mobilisation citoyenne autour des projets d'énergies renouvelables et animation des groupes d'acteurs locaux.
 - Appui à l'identification des axes et des terrains potentiels pour le développement des projets
 - Accompagnement sur le développement des projets (appui juridique, technique, financier).
- 2 – Accompagnement sur la réflexion de la création d'un opérateur territorial

Dans l'offre de service ci-après les interventions de l'AREC se concentrent sur des actions d'accompagnement, d'appui technique et d'apport d'expertise auprès de la collectivité pour l'aider à initier une démarche de transition énergétique partagée avec les acteurs du territoire et à s'inscrire dans la trajectoire TEPOS.

Partie 1

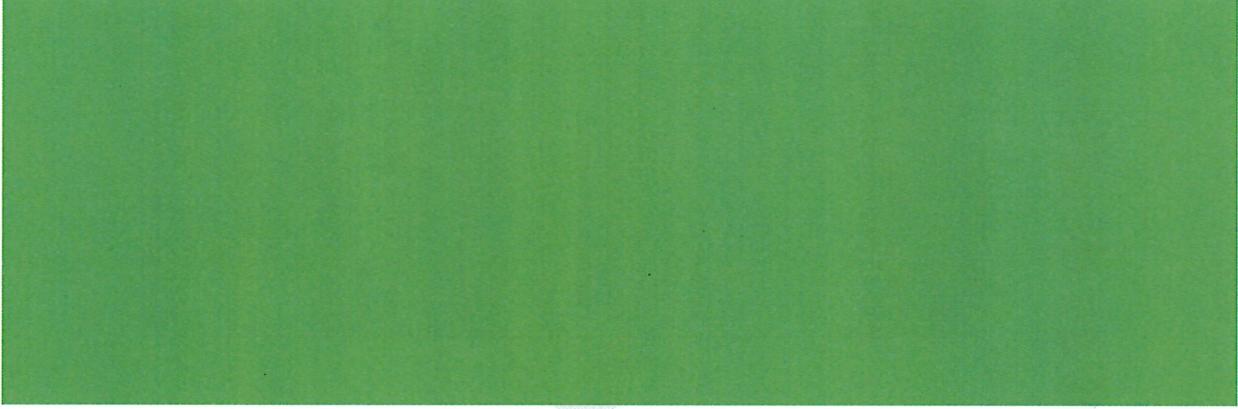
Contexte, enjeux et compréhension du besoin

Partie 2

Proposition d'intervention de l'AREC

Partie 3

Planning et proposition financière



Axe 1 : Accompagnement au développement des projets de production d'EnR

Objectifs :

- Préciser et exploiter les études de gisement
- Corréler les gisements avec les projets des communes : croisement des données de l'étude et des remontées des communes (questionnaires)
- Apporter les éléments de décision sur les modèles de montage de projet

Missions AREC :

- Expertise sur la mobilisation des données et à l'identification des sites et axes de développement
- Accompagnement à l'organisation territoriale pour la mise en oeuvre de projets

Axe d'intervention 1 - Accompagnement au développement des projets de production d'EnR
Focus1 : préparer, faciliter l'ancrage et l'appropriation territoriale des projets
Aide à l'intégration des projets ENR dans les documents d'urbanisme
Recensement des documents de planification en vigueur sur le territoire et analyse croisée avec le PCAET
Identification des enjeux croisés entre acteurs du territoire et échelles de territoire
Identification des actions « leviers » et des actions bloquantes
Note de préconisations sur les ajustements à produire dans les documents de planification en réponse à des enjeux croisés et partagés
Une réunion de restitution auprès des élus, des parties prenantes et acteurs relais pour favoriser le dialogue entre acteurs et échelons et identifier les premières pistes de coopération possibles
Aide à la sensibilisation et mobilisation autour de projets EnR territoriaux
Focus 2 appuis au développement de projets PV
Phase 1 : cadrage stratégique
Phase 2 : Etude de potentiel de production d'électricité photovoltaïque en ombrières et toitures
Etude potentiel toiture
<i>Voir les données SIG produites par BURGEAP sur le calcul des gisements ENR et refaire une évaluation</i>
<i>Synthèse et mise en forme des cartographies et Réunion de rendu, Premiers éléments de cadrage technico-économiques et de montage de projets et Evaluation de l'impact de la densité surfacique du bâti</i>
Etude potentiel Parking

Axe 2 : Accompagnement pour la création d'un opérateur territorial

Objectifs :

- Etudier la possibilité de créer un opérateur énergétique territorial
- Appréhender les démarches

Missions AREC

- Comprendre les attentes, les enjeux et les besoins
- Partager son retour d'expérience sur des montages similaires
- Apporter les éléments de réponse et pré-cadrage pour la création d'un opérateur territorial

Axe d'intervention 2 - Accompagnement pour la création d'un opérateur territorial
Réunion pour recueillir les besoins et les attentes
Etude du portefeuille de projet avec budget prévisionnel et outils économiques généraux (sans fourniture des modèles dédiés et des matrices)
Préparation des scénarios et des modèles d'opérateur territorial adaptés au contexte territorial
Réunion sur des retours d'expérience
Présentation aux élus de 1er niveau sur les modèles d'opérateur territorial



Approfondissement de la démarche de création d'un opérateur territorial

Si cette première partie donne envie d'aller plus loin et de lancer la création d'un opérateur territorial, il y a un travail économique et juridique à mettre en œuvre.

Il s'agit notamment de définir le portefeuille de projet, d'établir un modèle économique et de préparer les documents juridiques. L'AREC a déjà accompagné ces démarches sur d'autres territoires.

Le budget pour cette réalisation est compris entre 20 000 € et 40 000 € en fonction du nombre de projets notamment.

Références AREC - SICCOVAL - feuille de route de création d'une société de financement de projet



La demande

- Volonté d'externaliser une part des actifs énergétiques de la collectivité et souhait d'analyser les modes de portage potentiels de nouveaux actifs ;
- Souhait d'accompagner étape par étape dans le montage d'un opérateur énergétique sur les aspects financiers, juridiques, de ressources humaines...



La réponse

- Analyse du portefeuille des projets (juridique, financier, technique) et proposition d'une stratégie de portage en fonction des typologies de projet ;
- Analyse juridique des typologies de structures de portage potentielles pour la mise en œuvre d'un opérateur énergétique ;
- Mise en place d'une feuille de route méthodologique pour monter en compétence, mettre en place les ressources humaines et mettre en œuvre un opérateur énergétique.

Le résultat

Activité réalisées :

- Analyse du portefeuille de projet effectuée et de la prospective, avec détermination des activités à conserver en régie, à porter par un opérateur énergétique (avec typologies de structures pouvant porter l'opérateur), à codévelopper et/ou confier aux acteurs tiers ;
- Mise en place d'une feuille de route méthodologique pour le portage d'une société de projet ;
- Mise en place des outils pour le montage de la société.

Étapes à venir pour la collectivité :

- Valider un engagement des nouveaux élus pour la mise en œuvre du projet



Références AREC - SDE65 – Volet financier de la création d'une SEM Energie départementale



La demande

- Mise en place de éléments financiers permettant de déterminer les conditions de création d'une société d'investissement à l'échelle du département des Hautes-Pyrénées ;
- Montée en compétence sur les enjeux de financement de projet ;
- Mise en place d'outils dédiés d'analyse de projets et de consolidation au niveau de la structure de portage.



La réponse

- Conseil sur la structuration juridique à réaliser, les complexités pour les typologies de structure ;
- Analyse en point zéro de la faisabilité financière des projets pré-identifiés : formation et montée en compétence au fil de l'eau sur le montage financier des projets et leur optimisation ;
- Développement d'outils financiers dédiés à partir des modèles de l'AREC ;
- Conseil sur l'optimisation des différents projets.

Le résultat

- Etape 1 (été 2019) : présentation de l'analyse financière des projets signés par le SDE65, ainsi que de l'impact au niveau de la structure départementale, réalisation des outils de consolidation financière au niveau de celle-ci. Conseil au SDE65 de patienter dans la création de l'outil tant que le portefeuille des projets n'est pas plus conséquent et moins risqué.
- Etape 2 (décembre 2019) : création des outils financiers avancés et optimisation des projets, permettant un meilleur partage des risques et des gains. Accompagnement sur les rendez-vous actionnaires avant création.
- Création effective de la SEM Ha'Py énergie réalisée le 06 mars 2020.



Références AREC - IdF Energie – création d’une filiale d’IdF Energie dédiée aux EnR



La demande

La Région Ile-de-France souhaite s’appuyer sur la structure IdF Energie pour porter la politique d’investissement dans les EnR. Ceci nécessite de créer une filiale de la SEM. Donc de :

- Sécuriser les volets financiers ;
- Sécuriser les volets juridiques ;
- Identifier les partenaires à mobiliser.



La réponse

Partenariat mis en place entre l’AREC Occitanie et le cabinet FIDAL :

- Apport du retour d’expérience des filialisations mises en place pour les différents outils régionaux, avec analyse financière et juridique des cadres ;
- Structuration financière ;
- Rédaction des éléments juridiques : statuts, pacte d’associés, contractualisation entre société et filiale, modèle de comptes courants d’associés, ...

Le résultat

Activités réalisées :

- Référencement et analyse des projets déjà réalisés ou engagés par la SEM à date ;
- Identification des règles clés de gouvernance et définition de la stratégie de la future structure ;
- Tour de table prévisionnel de la structure avec notamment le détail des acteurs publics pour le respect des niveaux de détention maximal, avec définition de la typologie de la filiale à créer (SAS)

Reste à faire (en cours S2 2020) :

- Rédaction des statuts et du pacte d’associé
- Rédaction d’un AMI pour rechercher des co-actionnaires de la SAS aux côtés de la SEM IDFE et de la Région IDF



Partie 1

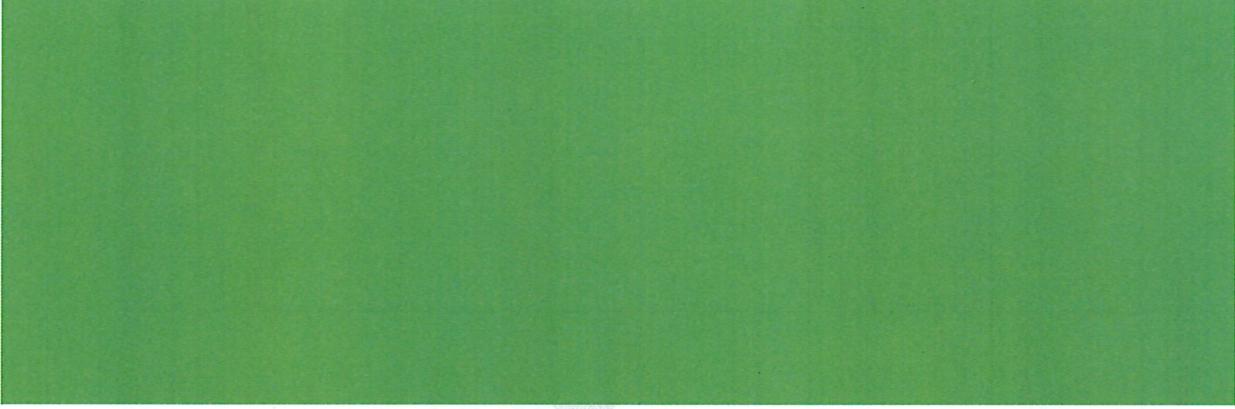
Contexte, enjeux et compréhension du besoin

Partie 2

Proposition d'intervention de l'AREC

Partie 3

Planning et proposition financière



Chiffrage de la mission

DOCUMENT DE TRAVAIL		chiffrage	
		Jours	Montant
Réunion/échanges pour préciser le cadre de la mission		1	850,00 €
Axe d'intervention 1 - Accompagnement au développement des projets de production d'EnR			
Focus 1 : préparer, faciliter l'ancrage et l'appropriation territoriale des projets			
Aide à l'intégration des projets ENR dans les documents d'urbanisme	collecte des documents 0,5, analyse et rédaction d'une note de recommandations 3,5, une réunion de restitution 2j	6	5 100,00 €
Aide à la sensibilisation et mobilisation autour de projets EnR territoriaux	une journée de sensibilisation : déplacement 0,5 /contenu de la journée 1j/participation 1j/rédaction CR : 0,5/mise à disposition de documents supports : 0,5	2,5	2 125,00 €
Focus 2 appuis au développement de projets PV			
Phase 1 : cadrage stratégique	1J une réunion, 2j support et analyse document existant	1,5	1 275,00 €
Phase 2 : Etude de potentiel de production d'électricité photovoltaïque en ombrières et toitures			
Etude potentiel toiture			
	<i>Voir les données SIG produites par BURGEAP sur le calcul des gisements ENR et faire une évaluation</i>		
	<i>Synthèse et mise en forme des cartographies et Réunion de rendu, Premiers éléments de cadrage technico-économiques et de montage de projets et Evaluation de l'impact de la densité surfacique du bâti</i>	5	4 250,00 €
Etude potentiel Parking			
Axe d'intervention 2 - Accompagnement pour la création d'un opérateur territorial			
Réunion pour recueillir les besoins et les attentes			
Etude du portefeuille de projet avec budget prévisionnel et outils économiques généraux (sans fourniture des modèles dédiés et des matrices)		8	6 800,00 €
Préparation des scénarios et des modèles d'opérateur territorial adaptés au contexte territorial			
Réunion sur des retours d'expérience			
Présentation aux élus de 1er niveau sur les modèles d'opérateur territorial			
Si approfondissement du montage opérateur territorial	Budget à prévoir entre 20 0000 et 40 000 €		
Choix scénario			
Définition portefeuille de projet			
Développement des outils financiers			
Développement des outils juridiques			
TOTAL		23	19 550,00 €

L'équipe AREC mobilisée



Christine Foucras – Appui expertise suivi-évaluation

Depuis plus de 10 ans, Christine accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets territoriaux. Elle contribue aux PCAET par sa compétence en matière d'évaluation environnementale et de suivi-évaluation de projets territoriaux de DD.

+ <https://www.arec-occitanie.fr/cv-christine-foucras.html>



Emmanuelle Vally – Appui stratégie énergétique

Aguerrée à la gestion de projets partenariaux territoriaux, Emmanuelle allie rigueur et technicité pour coordonner les projets et démarches en lien avec la transition énergétique. Expertise projet ENR participatif et citoyen. Accompagnement des territoires dans l'élaboration de leur PCAET, du diagnostic territorial au suivi évaluation.

Accompagnement à l'utilisation de l'outil Terristory.

+ <https://www.arec-occitanie.fr/cv-emmanuelle-valy.html>



Claire Ruscassie – Appui expertise ENR et

dynamique territoriale de transition énergétique

Ingenieur généraliste, Claire a travaillé 2 ans dans une direction régionale de l'ADEME. Depuis le début des années 2000, elle accompagne les évolutions des filières renouvelables : de la réalisation d'études stratégiques nationales à la dynamique locale d'acteurs et au montage de

projet. + <https://www.arec-occitanie.fr/cv-claire-ruscassie.html>



Audrey Viala – Chef de projets énergies renouvelables

Ingenieure double diplômée de l'école Polytech Montpellier et de l'université de Cranfield (Royaume-Uni) dans le domaine des énergies renouvelables, Audrey apporte aux projets sa maîtrise des Enr des études au développement de projets qu'ils soient éoliens, photovoltaïques, biomasse ou méthanisation.



Geoffrey Mikolage – Géomaticien

Cartographe depuis plusieurs années, géomaticien et même prospecteur sur de nombreux projets éoliens et solaires au sein de sociétés privées,

Geoffrey a rejoint l'AREC Occitanie afin de mettre ses

différentes compétences en géomatique et son expérience au service des différents projets de production d'énergies renouvelables.

+ <https://www.arec-occitanie.fr/cv-geoffrey-mikolage.html>



Florence Chemille – Appui expertise méthodologique

animation de réseaux, outils de communication, gestion de projet

Spécialiste des questions d'information, de communication et plus largement de l'accompagnement humain, Florence apporte aux projet son expérience en matière d'animation de réseau et sa connaissance des outils digitaux au service des dynamiques d'échanges humaines.

+ <https://www.arec-occitanie.fr/cv-florence-chemille.html>

AREC Occitanie

La Présentation de l'AREC

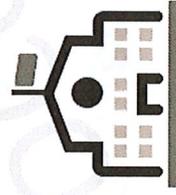




L'AREC, fabrique de solutions au service de l'intérêt général

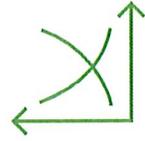
Présentation

**pour les collectivités en transition
énergétique**



www.arec-occitanie.fr

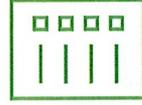
Mettre en œuvre la transition énergétique: Un contexte de plan de relance pour réaliser, Un enjeu de planification pour bien réaliser



Le contexte post-COVID emmène un **besoin de générer de l'activité pour les acteurs économiques** et une **opportunité d'orienter les investissements** dans les actifs compatibles avec la transition énergétique ;



Les différents plans génèrent de l'opportunité et **incitent à la réalisation**, avec notamment des appels à projets et financements en lien avec la transition ;



Cependant, ces dispositifs sont souvent **accessibles sous condition de planification** préalable :

- Prioriser les actions, les travaux à engager à moyen terme,
- Identifier les acteurs clés ou acteurs relais sur les thématiques de transition énergétique
- Réaliser les études de faisabilité et les estimations financières (diagnostics, recueils des besoins, chiffrages par poste),
- Planifier sur un calendrier compatible avec les moyens alloués ou à mobiliser (internes ou externes)

Un accompagnement au service des collectivités d'Occitanie



- Une **priorité** donnée aux collectivités disposant de plus ou moins de moyens humains internes et/ou d'outils déployés pour coordonner et/ou mettre en œuvre des projets de transition énergétique.

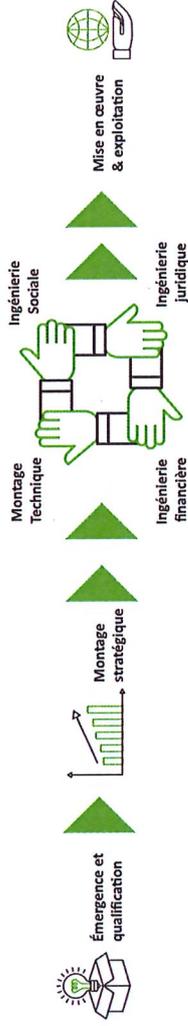


- Un **engagement** à accompagner les collectivités prêtes à porter des projets structurants et exemplaires



- Une capacité à **porter** les opérations en tiers

Offre de services



Accompagnement technique, juridique, financier, social, sur toutes les étapes de la vie du projet



**PLANIFICATION, DONNÉES
ET STRATÉGIE ÉNERGIE CLIMAT**



**FABRIQUE DE SOLUTIONS :
POLITIQUES PUBLIQUES,
CRÉATION D'OUTILS D'INVESTISSEMENT**



**AMÉNAGEMENT DURABLE,
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT**



**ÉNERGIES RENOUVELABLES
DU TERRITOIRE**



**BÂTIMENTS, PATRIMOINE
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
personnes morales



MOBILITÉ DURABLE



SPIRE
SERVICE PUBLIC INTÉGRÉ
DE LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



Acteurs économiques
(dont associations)

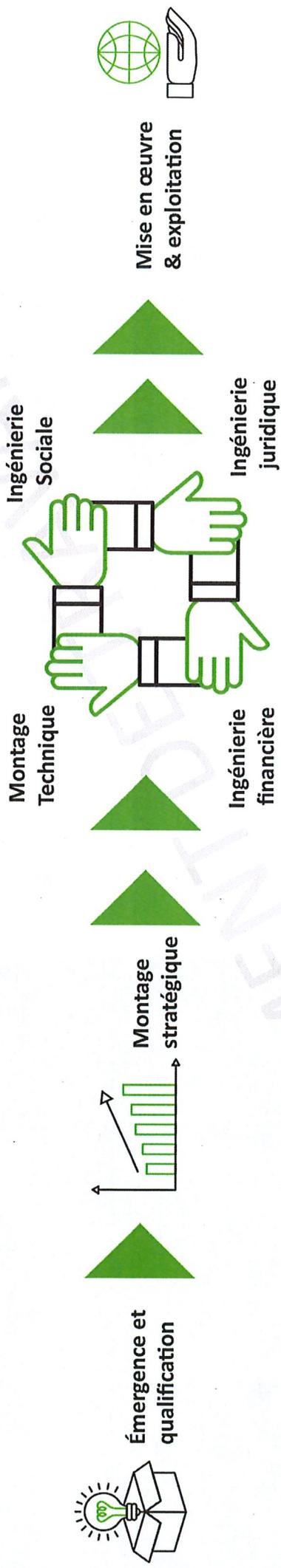
& Collectivités



COLLECTIVITÉS & PARTICULIERS
*personnes
physiques
copropriétés*



Une fabrique de solutions de transition énergétique au service des territoires



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DES TERRITOIRES DE L'IDÉE JUSQU'À LA
RÉALISATION ET L'EXPLOITATION DE LEURS PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

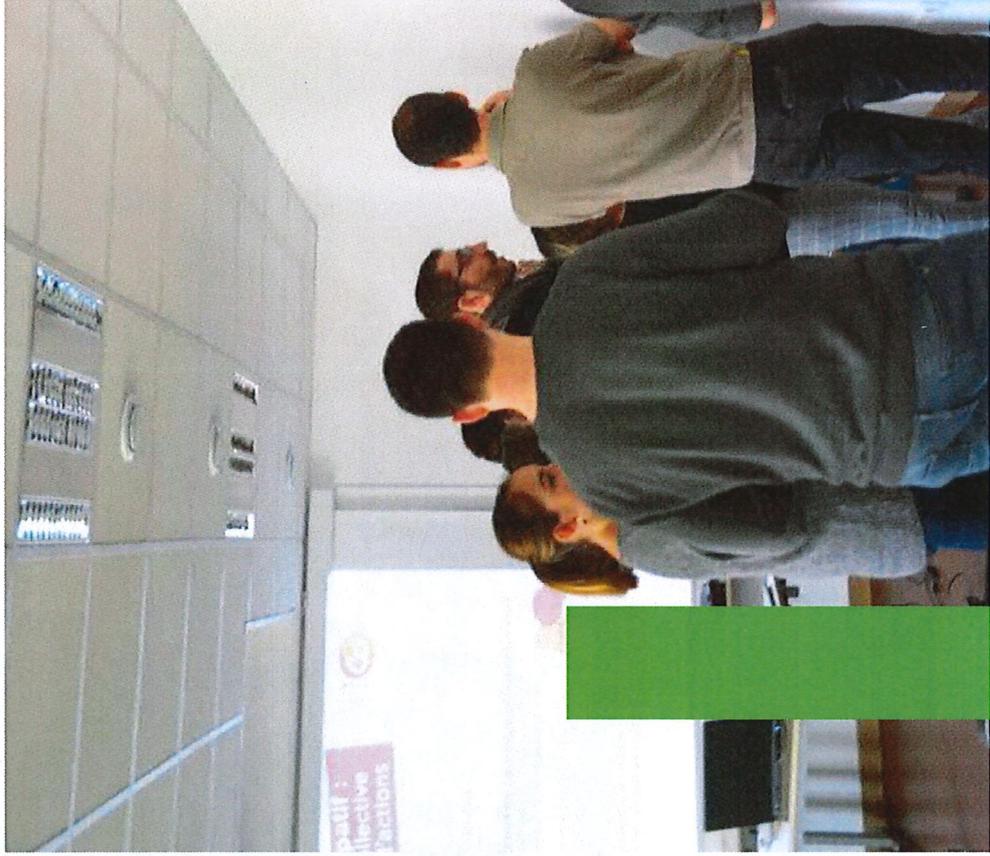
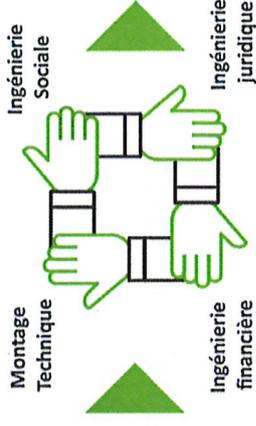
DES IDÉES AUX PROJETS



- **Produire et diffuser des connaissances** sur les projets et territoires en transition pour **informer, sensibiliser et former les acteurs.**
- **Accompagner à l'élaboration des politiques** énergie climat et des plans d'actions associés
- **Mettre en œuvre des méthodologies de concertation** visant à **favoriser l'appropriation et faciliter la gouvernance des projets**
- **Faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement** pour les territoires avec des **projets adaptés** aux contextes



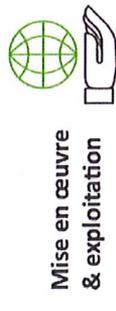
LE MONTAGE DES PROJETS



Ingénierie et expertise pour accompagner la conception des projets :

- **technique** : montage technique et choix des technologies
- **sociale** : méthodologie pour mobiliser et favoriser l'appropriation des projets par les parties prenantes
- **financière** : analyses économiques, plans de financement, accompagnement à la mobilisation de subventions
- **juridique** : accompagnement à la structuration juridique de projets

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET



- **Co-Développement et financement de projets (en qualité d'actionnaire) de transition énergétique (efficacité énergétique, production d'EnR, mobilité...)**
- **Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation**
- **Accompagnement de projets expérimentaux et/ou innovants**
- **Suivi et évaluation de projets**
- **Mise à disposition de données via l'Observatoire Régional de l'Energie Occitanie (OREO)**

Pour une région à énergie positive



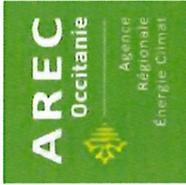
÷2

Consommation
d'énergie
par habitant

X3

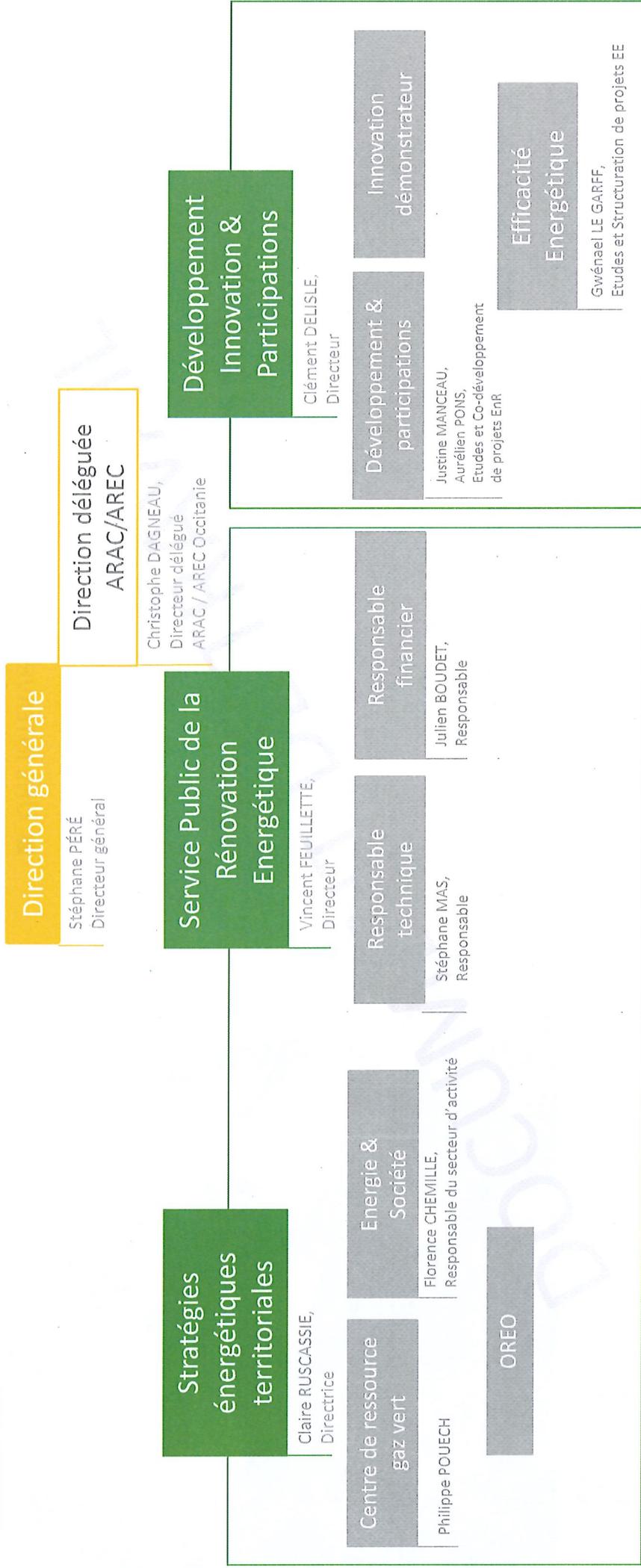
Production
d'énergie
Renouvelable

- L'OUTIL DE LA RÉGION OCCITANIE
- NEUTRE, UNE VISION OBJECTIVE SUR LES SOLUTIONS
- TIERS DE CONFIANCE POUR LES TERRITOIRES DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- UNE INTERVENTION SELON LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ.



2 STRUCTURES JURIDIQUES : 1 SEM & 1 SPL

3 DIRECTIONS OPERATIONNELLES



SPL

ETUDES – ACCOMPAGNEMENT
OBSERVATION

SEM

SOCIETE DE TIERS FINANCEMENT en
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

INVESTISSEMENT
CO-DEVELOPPEMENT

TOTEn - l'AREC en appui technique et facilitation

TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION énergétique**

- Le réseau TOTEn est un réseau partenarial Région Occitanie, DREAL,

ADEME

www.toten-occitanie.fr

- Appui technique et opérationnel du réseau partenarial TOTEN
- Facilitateur de la mise en réseau des collectivités engagées
- Outil de veille et de concertation : point d'accès aux sujets d'actualités des partenaires : SPPEEH, BàO, Mobilité, EnR CC, etc.
- Favorise le partage et la valorisation des expériences dans les territoires
- Veille sur les financements de la TE



Terristory - outil d'aide à la décision pour les territoires

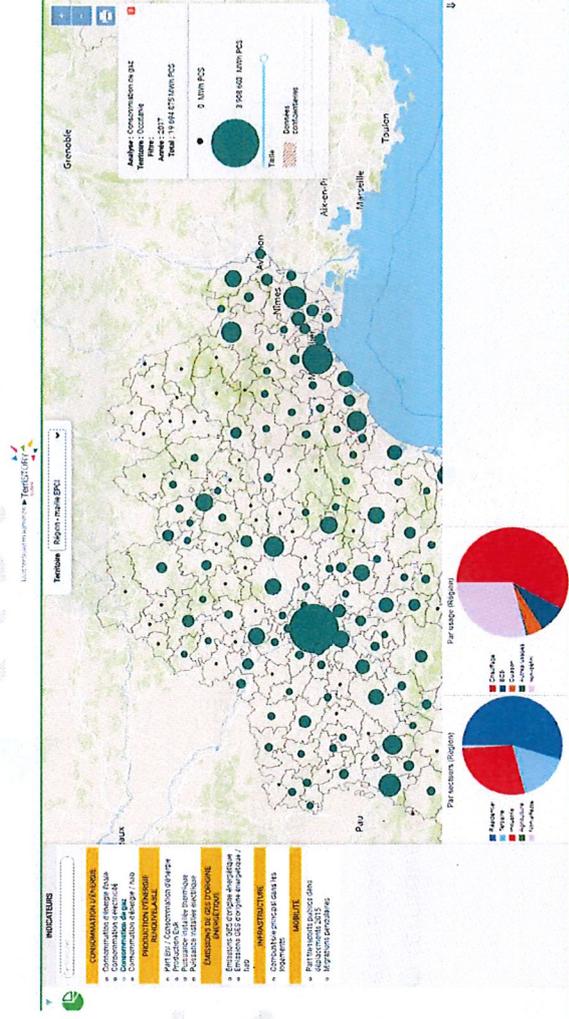


2 étapes de déploiement :

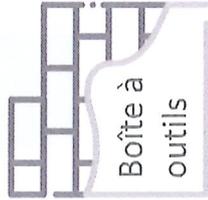
- phase 1 : intégrer les données de l'Oreo
- Phase 2 : outil d'aide à la décision évolutif, coconstruit et coopératif entre les acteurs du territoire pour répondre aux besoins des territoires.

La plateforme permettra de :

- mieux appréhender son territoire,
- mesurer les potentiels
- d'identifier des pistes de développement prioritaires pour une vision prospective du territoire, des choix éclairés et mesurer les impacts



La Boîte à outils pour favoriser l'appropriation des projets EnR sur les territoires : outils de facilitation et de construction d'un récit énergétique local



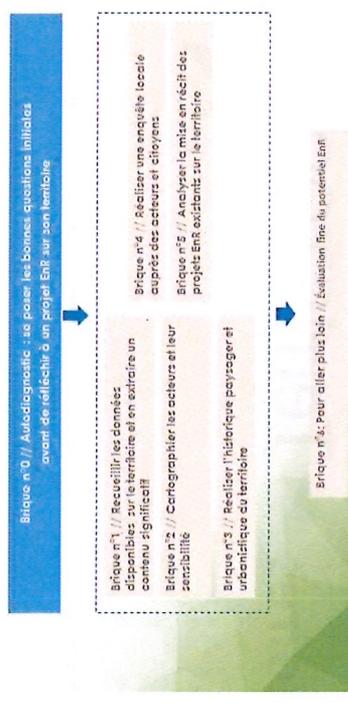
faciliter la réalisation de diagnostics sociologiques sur un territoire au regard des enjeux du développement de grands projets d'énergie renouvelable

prendre en compte, en amont des projets, l'ensemble des aspects pour construire un récit autour des énergies renouvelables sur un territoire en tenant compte de son historique énergétique et sociologique territorial local



Un autodiagnostic et 6 briques - outils opérationnelles

Connaître les potentiels, en croisant le projet, le territoire et ses habitants



Réalisée par l'AREC pour le compte la Région Occitanie
<https://toten-occitanie.fr/une-boite-a-outils-pour-favoriser-l-appropriation-des-projets-enr-sur-mon-territoire>

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE



AGRÉGER, ANALYSER, DIFFUSER

- Bilans énergétiques
- Méthodologie et robustesse des données
- Suivi de l'évolution des indicateurs énergétiques du scénario REPOS
- Concertation et échanges avec les acteurs de l'énergie
- Mise à disposition de données énergétiques pour les territoires

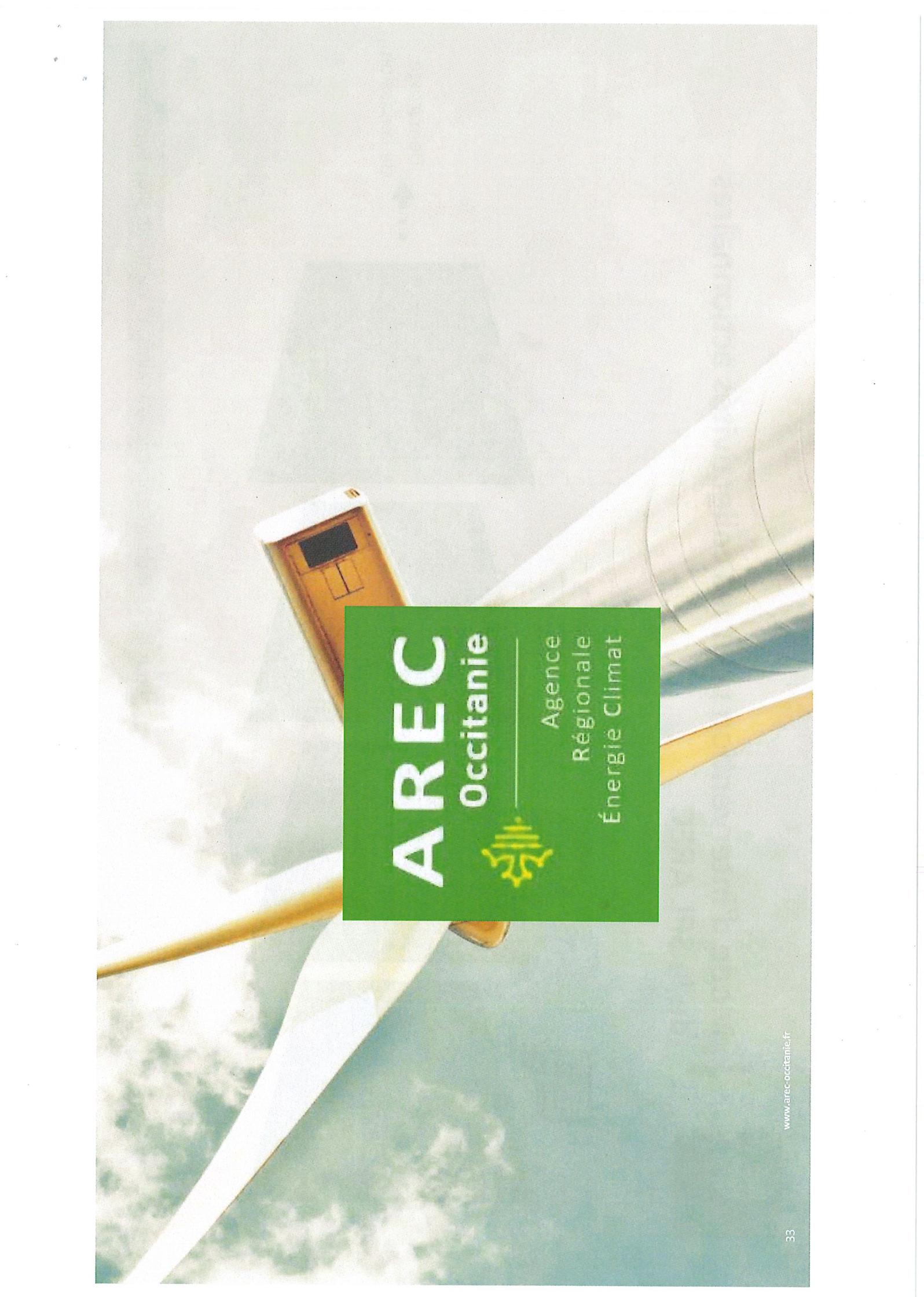
**Garant de la fiabilité des données et référent régional
pour les territoires**

A l'échelle régionale : appui à l'animation de dispositifs et études filières stratégiques

EN 2019, travail sur :

- Le repowering éolien
- Les énergies renouvelables en agriculture
- L'hydroélectricité
- L'évaluation du dispositif énergies renouvelables coopérative et citoyenne
- Appui aux dispositifs eco chèque et logements sociaux
- Expertise méthanisation

Etats lieux quantitatifs et qualitatifs
recueil des besoins des acteurs définir
définition de scénarios de
développement ou de modalités
d'accompagnement
Appui à l'instruction

An aerial photograph of a wind turbine, showing the white nacelle and the base of the tower. The background is a soft-focus landscape with green fields and a blue sky. A green rectangular box is overlaid on the center of the image, containing the AREC Occitanie logo and name.

AREC
Occitanie



Agence
Régionale
Énergie Climat

Mode d'intervention pour les collectivités actionnaires de la SPL AREC



Expression des besoins par la collectivité

- Formalisation des besoins, précisant les attentes, besoins et attendus auprès de l'AREC



Proposition d'une offre de service par l'AREC

- Processus itératif d'échanges entre les techniciens



Contractualisation

- Rédaction du contrat de prestation intégré par l'AREC
- Comportant l'offre de service préalablement établie (taux journalier prédéfini)



Signature par les parties

➡ Démarrage de la mission

Prise de contact pour les collectivités non-actionnaires de la SPL AREC



Expression des besoins par la collectivité

- Rédaction d'un cahier de charges par la collectivité, précisant les attentes, besoins et attendus auprès de l'AREC



Présentation des conditions de réponse de l'AREC

- Processus itératif d'échanges, puis présentation du timing et du coût potentiel d'une réponse AREC



Contractualisation

- Si inférieur au seuil des marchés publics, rédaction d'une proposition par l'AREC
- Sinon, préparation d'une réponse suite à consultation par la collectivité



Signature par les parties

➡ Démarrage de la mission

